

COMMUNE de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

DOSSIER « ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur les PROJETS de PLU, Périmètre Délimité des Abords de la Collégiale Saint-Etienne et du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales »

PERIMETRE DELIMITE des ABORDS de l'EGLISE SAINT ETIENNE

NOTE de PRESENTATION NON TECHNIQUE

Le dossier de Périmètre Délimité des Abords de la Collégiale Saint-Etienne est constitué d'une note justificative produite par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre en septembre 2016 pour justifier la servitude d'utilité publique qui en résulte.

Il comprend :

- une introduction justifiant l'étendue du périmètre (préservation du monument et de sa relation avec son environnement),
- l'exposé du cadre juridique de la protection (références légales),
- la portée réglementaire compte tenu de la spécificité de la collégiale Saint-Etienne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien 868 « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »,
- la présentation de l'édifice et de son environnement,
- l'élaboration du Périmètre Délimité des Abords et ses justifications avec photographies à l'appui,
- sa traduction sur le plan cadastral.

Le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France de l'Indre a été approuvé par décision du maire du 20 octobre 2015 dont il a été rendu compte au Conseil Municipal du 27 octobre 2015 et confirmé par délibération du 10 juillet 2017.

A Neuvy-Saint-Sépulchre, le 18 octobre 2017

Guy GAUTRON,
Maire

